



Nancy, le 12 février 2020

Lors du Comité Technique Académique du 10 février, les représentants des personnels, **à l'unanimité**, ont refusé d'avaliser les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui leur ont été présentées.

Par leur vote unanime, les représentants des personnels entendent signifier leur refus d'accepter la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019.

Par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT), cette loi vise à réduire la capacité des représentants élus des personnels à défendre collectivement les droits des agents publics.

En effet, dès aujourd'hui pour ce qui concerne les **mutations**, dès l'année prochaine pour les **avancements** et les **promotions**, les situations individuelles ne seront plus discutées, vérifiées et défendues par les représentants des personnels dans le cadre des CAP. C'est l'Administration qui décidera, seule et sans contrôle, de l'affectation et de la promotion de l'ensemble des agents publics.

Désormais, l'égalité de traitement, la transparence des opérations, la prise en compte de la situation individuelle de chacun ne pourront plus être garanties, comme elles l'étaient jusqu'à présent, par les représentants des personnels. **Toutes les conditions du clientélisme, de l'arbitraire sont réunies.** C'est un recul important des droits des personnels.

Représentants élus des personnels, nous voulons à nouveau dire notre refus unanime de la remise en cause du rôle des CAP et des CHSCT.

Avec nos organisations syndicales FSU, UNSA, FO et Sgen-CFDT, nous sommes déterminés à défendre les droits de tous les personnels enseignants, administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement et le respect d'un traitement égalitaire, équitable, transparent de leurs carrières. Nous mènerons ce combat jusqu'au retour du paritarisme existant avant cette loi d'août 2019.